



Insécurité

INCIVILITES ... Que faire ?

1 - Je me suis fait agresser verbalement.

Je fais un signalement sur le site du CNOM dans la rubrique lésée. (Intérêt statistique)

LIEN :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/article/l-observatoire-pour-la-securite-des-medecins-924>

Vous pouvez y trouver :

- ▶ La **fiche de signalement** qui permet aux médecins victimes d'agression de transmettre l'information à leur conseil départemental
- ▶ Le **Guide pratique** pour la sécurité des professionnels de santé
- ▶ Une **affiche** pour les lieux d'exercice destinée à sensibiliser les patients aux gestes et habitudes à prendre pour réduire les sources de conflit
- ▶ Différents dossiers et ressources consacrés à l'insécurité des médecins

2 - Je me suis fait agresser physiquement.

Je suis victime d'un vol d'ordonnance.
J'ai dû faire une prescription sous contrainte.

Je dépose plainte.

Pour faciliter la démarche, taper Pré-Plainte sur votre moteur de recherche. Il vous conduira sur le site dédié du Ministère de l'Intérieur qui vous guidera. Un fonctionnaire de police de votre secteur vous contactera alors pour fixer un RV vous exonérant des délais d'attente au commissariat

Pré-plainte en ligne - Ministère de l'intérieur

LIEN : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

3 - Je suis confronté à un patient qui, du fait d'une addiction grave, est dans un état critique le mettant en danger ou créant un danger pour autrui.

J'hospitalise le patient soit librement, soit sous contrainte en l'absence de son consentement



Structures : Addictologie

EOLE : le service d'addictologie

EOLE est un centre de soins pour des patients dépendants d'une ou plusieurs substances psychoactives. Créé il y a 28 ans il offre des soins hospitaliers spécialisés grâce à une équipe pluridisciplinaire formée à l'addictologie.

Il s'inscrit dans la fédération inter hospitalière d'addictologie avec le CHU comme structure de niveau 2. Il dispose de 16 lits pour des soins de sevrage complexe en hospitalisation programmée et de 2 lits pour des sevrages simples.

Le projet de soin propose un sevrage des substances psychoactives à l'origine d'une dépendance.

Une approche individuelle médicale, psychologique et sociale permet une évaluation des troubles de l'humeur ou d'autres troubles psychiatriques associés, le dépistage et le soin de troubles somatiques et une orientation personnalisée vers des soins de suite (SSR spécialisés en addictologie) ou des structures ambulatoires (CSAPA, CMP).

Une aide à l'arrêt du tabac peut être proposée. Un bilan de la fonction respiratoire et des séances de réadaptation respiratoire sont prescrits à tous les patients fumeurs.

Des activités thérapeutiques en groupe constituent le socle commun de la prise en charge avec un approfondissement de techniques psychocorporelles, des activités d'éducation thérapeutique, des débats et des temps d'expression et d'échanges.

Eole propose deux types d'hospitalisations programmées à temps complet

■ Une prise en charge de 4 semaines permettant une récupération physique et Psychique

▶ Un programme d'activités thérapeutiques formalisé

▶ Une prise en charge groupale et des soins individuels personnalisés

▶ Une prise de distance avec l'environnement

■ Un sevrage simple de 1 à 2 semaines

▶ Pour des personnes engagées ou souhaitant s'engager dans une démarche de soin

▶ Pour une évaluation médicale et psychologique

▶ Pour définir des orientations et un projet de soin ultérieur.

■ L'équipe pluridisciplinaire est formée à l'addictologie et à l'éducation thérapeutique. Elle est constituée d'un médecin psychiatre, d'un médecin interniste, d'un médecin acupuncteur, d'infirmier(e)s, d'un cadre de santé, de deux psychologues, d'un kinésithérapeute, d'une diététicienne et d'une assistante sociale.

■ Le service est un lieu d'enseignement et de formation. Il accueille des internes des filières de psychiatrie et de médecine générale, des étudiants infirmiers, des étudiants en psychologie.

■ L'unité EOLE a développé un travail en réseau et en partenariat avec des structures de soin (CHU, CHS, SSR spécialisés en addictologie, CSAPA, CMP, associations néphalistes, etc.).